

## **1. Championnat par équipes journée 7**

---

- **D25 D1-2 Chemaudin 3 / Champlive 1**

Champlive 1 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> et unique fois, RAS).

- **D25 D2-1 Les Auxons 6 / Champlive 1**

Champlive 2 a joué à 3 joueurs (2<sup>ème</sup> et dernière fois, RAS).

- **D25 D3-1 Baume-les-Dames 6 / Ornans 3**

Baume-les-Dames 6 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> et unique fois, RAS).

- **D25 D4-2 Lavernay 2 / Baume-les-Dames 7**

Baume-les-Dames 7 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> et unique fois, RAS).

- **D90 D1-2 Maîche 3 / Voujeaucourt 1**

La météo exceptionnellement neigeuse ayant rendu les routes impraticables le samedi 10/01 et dimanche 11/01 au matin, la rencontre n'a pu être disputée. Le report au vendredi 17/01 a été accordé.

- **D90 D2-1 Seloncourt 6 / Offemont 2**

Offemont 2 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> et unique fois, RAS).

- **D90 D3-1 L'Isle-sur-le-Doubs 3 / Bavans 5**

Les joueurs de L'Isle-sur-le-Doubs Jérôme ROUBIRA et Christophe JEANCLER possédaient une licence loisir avant la rencontre. Leur participation au championnat transforme automatiquement leurs licences en compétition.

- **D90 D4-1 Montbouton 4 / L'Isle-sur-le-Doubs 4**

Montbouton 4 a joué à 3 joueurs (1<sup>ère</sup> et unique fois, RAS). En revanche, les 5 parties (4 simples et 1 double) contre le joueur absent n'ont pas été saisies sur la feuille de rencontre. Le score de 6-7 est passé à 6-12 suite à l'intervention de la Commission Sportive sur la feuille de rencontre

➔ **Amende 10 € pour Montbouton, responsable de la feuille de rencontre.**

- **D90 D5-1 Damprichard 3 / Seloncourt 7**

La météo exceptionnellement neigeuse ayant rendu les routes impraticables le samedi 10/01 et dimanche 11/01 au matin, la rencontre n'a pu être disputée. Le report au vendredi 17/01 a été accordé.

## **2. Fin de 1<sup>ère</sup> phase et début de 2<sup>ème</sup> phase**

---

Le classement intégral de chaque division ainsi que le classement des poules est consultable en ligne sur notre site, au bas de la page dédiée au championnat par équipes : <https://doubstt.com/championnat-departemental/>

Vous y trouverez également la liste des équipes qualifiées dans chaque division pour la 2<sup>ème</sup> phase. Voici les principaux points remarquables :

District Besançon / Haut-Doubs (D25) :

- L'effectif passe de 64 à 72 équipes : 2 descentes de R4 pour 1 montée soit 1 équipe supplémentaire en D1, et 7 nouvelles équipes inscrites, soit 8 équipes supplémentaires au total.
- Du fait du décalage d'une équipe en plus en D1, le moins bon 6<sup>ème</sup> de chaque poule de D1 à D3 descend dans la division inférieure.
- En D4, du fait de la descente de Baume-les-Dames 6 de D3 en D4, l'équipe de Baume-les-Dames 7, 1<sup>ère</sup> de sa poule, ne peut monter en D3. La place de montant revient au suivant des montants dans la même poule, à savoir Champlive 3.
- Une poule de D5 a été créée. Du fait de la descente du dernier de chaque poule de D4 (2 équipes) et le l'inscription de 7 nouvelles équipes, la D5 aurait été composée de 9 équipes. Par conséquent, il a été proposé à l'une des nouvelles équipes (celle dont la dernière équipe du club a terminé le plus haut, à savoir Chemaudin 3 en D1) d'être engagée directement en D4.

## District Belfort / Montbéliard (D90) :

- L'effectif, à l'inverse du district D25, passe de 70 à 65 équipes : aucune descente de R4 pour 3 montées, soit 3 équipes en moins en D1, aucune nouvelle équipe inscrite, et deux désengagements, soit 5 équipes en moins au total.
- Du fait du décalage de 3 équipes en moins en D1, et pour assurer la descente du dernier de chaque poule de D1, le meilleur 3<sup>ème</sup> de D2, Cravanche 1, monte en D1.
- Afin d'assurer des poules de 7 équipes minimum, les poules de D2, D3, D4 et la poule de D5 seront à 7 équipes, provoquant quelques descentes supplémentaires, en particulier le moins bon 6<sup>ème</sup> de D3.
- En D3, du fait de la descente de Fesches 3 de D2 en D3, l'équipe de Fesches 4, 1<sup>ère</sup> de sa poule, ne peut monter en D2. La place de montant revient au suivant des montants dans la même poule, à savoir Danjoutin 7.



**Jean-Michel HELLER**  
Commission Sportive Départementale